



**Comité exécutif**  
270<sup>e</sup> réunion  
22 septembre 2008  
Londres, Angleterre

**Ordre du jour provisoire**

<b>Point</b>	<b>Document</b>
<b>1. Ordre du jour provisoire et calendrier des réunions – à adopter</b>	EB-3962/09 Dispositions prévues pour les réunions
<b>2. Voix et contributions</b>	à venir
<b>2.1 Voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2008/09 – à approuver</b> Le Secrétaire fera rapport.	
<b>2.2 Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2009-/10 – à noter</b>	à venir
Des documents indiquant la base statistique pour la répartition des voix proposée pour les Membres exportateurs et les Membres importateurs et la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2009/10 seront diffusés.	
<b>3. Projets de mise en valeur du café</b>	
<b>3.1 Projets en cours d'examen par l'OIC – à examiner</b>	à venir
Les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en septembre 2009 devront parvenir au Directeur exécutif avant le <b>26 juin 2009 au plus tard</b> . Le Chef des opérations présentera le rapport du Comité virtuel de présélection (CVP) sur les nouvelles propositions de projets devant être examinées par les Membres.	

**3.2 Projets en cours d'examen par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) – à noter** à venir

Le Chef des opérations fera rapport sur les projets en cours d'examen par le FCPB, y compris les projets examinés par le Comité consultatif du FCPB en juillet 2009.

**3.3 Réseau international sur le génome du café (ICGN) – à examiner** verbal

Le Directeur exécutif fera rapport sur le suivi de l'initiative ICGN qui a été présentée en mars 2009.

**4. Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ) – à examiner** à venir

Le Chef des opérations présentera un rapport sur le PAQ.

**5. Questions financières et administratives**

**5.1 Rapport du Comité des finances – à examiner** à venir

Le Président du Comité des finances fera rapport sur la réunion du Comité du 21 septembre 2009, y compris l'état des finances.

**5.2 Projet de budget administratif pour l'exercice 2009/10 – à examiner** à venir

Le Comité examinera la recommandation du Comité des finances sur le projet de budget administratif.

**5.3 Nomination d'un vérificateur agréé – à examiner** verbal

La Règle 62 du Règlement de l'Organisation dispose que le Directeur exécutif nomme annuellement un vérificateur agréé en consultation avec le Comité exécutif. Le Comité examinera la recommandation du Comité des finances.

**5.4 Paiement des arriérés – à examiner** verbal

Conformément aux dispositions des Résolutions numéros 429 (Ouganda), 430 (République démocratique du Congo) et 437 (Nicaragua) le Directeur exécutif est invité à informer le Comité exécutif du respect des conditions de ces Résolutions. Le Directeur exécutif fera rapport.

**5.5 Comité des finances 2009/10 – à nommer** verbal

Le mandat du Comité des finances en vertu de l'Accord de 2001 (document WP-Finance 2/04) dispose que le Comité est nommé par le Comité exécutif à sa réunion de septembre. Le Comité exécutif souhaitera peut-être reconduire le mandat des membres du Comité des finances pour une année supplémentaire en attendant l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007.

- 5.6 Autres questions financières et administratives – à approuver** à venir  
Un document contenant des propositions de révision de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services organiques et les fonctionnaires hors classe sera diffusé.
- 6. Questions diverses – à examiner** verbal
- 7. Prochaine réunion – à noter** verbal  
La date de la prochaine réunion du Comité exécutif sera confirmée.